INFIRMIÈRES

COMBIEN DE TEMPS ALLONS-NOUS TENIR ?

La profession tire la sonnette d'alarme !



La consultation nationale réalisée par l'UFMICT-CGT auprès de 4 586 infirmier·ères confirme ce que les professionnel·les vivent chaque jour : les conditions de travail se dégradent, la santé des soignant·es se détériore et l'attractivité de la profession est en danger.

DES CONDITIONS DE TRAVAIL TOUJOURS PLUS DÉGRADÉES

82 % des infirmier·ères estiment que leurs conditions de travail se sont dégradées ces dernières années.

Aujourd'hui :

- ***68 %*** *travaillent les week-ends et jours fériés*
- ***44 %*** *travaillent de nuit*
- ***42 %*** *effectuent des journées de 10, 11 ou 12 heures*
- ***80 %*** *accumulent des heures supplémentaires*

Le manque d'effectifs, la surcharge de travail et les rappels sur repos sont devenus le quotidien des équipes.

DES SOIGNANT·ES EMPÊCHÉ·ES DE BIEN SOIGNER

Plus de 8 infirmier·ères sur 10 considèrent que les décisions prises dans leur établissement vont à l'encontre de leurs valeurs professionnelles.

56 % déclarent ne plus pouvoir éprouver la satisfaction du travail bien fait.

Quand les effectifs manquent, c'est la qualité des soins, la sécurité des patient·es et le sens même de notre métier qui sont remis en cause.

UNE PROFESSION ÉPUISÉE

Les conséquences sur la santé sont alarmantes :

- ***97 %*** *ressentent de la fatigue liée au travail.*
- ***94 %*** *se disent stressé·es.*
- ***92 %*** *ont déjà vécu un mal-être professionnel.*
- ***72 %*** *estiment que leur travail dégrade leur santé physique.*
- ***68 %*** *considèrent qu'il détériore leur santé psychologique.* Ces chiffres démontrent une réalité incontestable :

la profession infirmière est un métier à forte pénibilité !

- Travail de nuit, travail posté,
- Week-ends, jours fériés,
- Manutention, exposition aux risques biologiques,
- Charge mentale permanente, responsabilité de vies humaines, épuisement physique et psychologique...

Autant de facteurs d'exposition, qui justifient la reconnaissance d'une pénibilité incontestable.

Une infirmière sur deux quitte prématurément l'hôpital public avant dix ans d'exercice. L'usure professionnelle pousse de nombreux collègues à quitter l'hôpital bien avant l'âge de la retraite.

Cette pénibilité doit enfin être reconnue.

Fédération de la Santé et de l'Action Sociale ● Case 538 ● 263 rue de Paris ● 93515 Montreuil CEDEX ● ufmict@sante.cgt.fr ● Tel : 01 55 82 87 57

Fédération Santé et Action Sociale - 11/2026 - Ne pas jeter sur la voie publique.

TOUJOURS PLUS D'EXIGENCES, TOUJOURS PAS DE RECONNAISSANCE

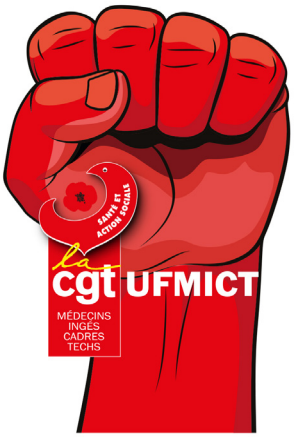
- ***90 %*** *considèrent que leur salaire n'est pas à la hauteur de leurs responsabilités.*
- ***86 %*** *jugent insuffisante la compensation des contraintes liées aux nuits, week-ends et jours fériés.*
- ***76 %*** *ne se sentent pas reconnus par leur hiérarchie.*

Les soignant·es ne demandent pas des privilèges.

Ils demandent simplement le respect et la reconnaissance de leur travail.

LA CGT REVENDIQUE

- ***Des effectifs suffisants dans tous les services.***
- ***La revalorisation du point d'indice dans la Fonction publique et point conventionnel dans le secteur privé.***
- ***La reconnaissance des qualifications infirmières par la refonte des grilles et un réel déroulement de carrière reconnaissant l'expérience.***
- ***L'amélioration des conditions de travail et le respect des temps de récupération entre deux journées de travail.***
- ***Le respect des valeurs professionnelles du soin.***
- ***Une véritable prévention des risques psychosociaux.***
- ***La reconnaissance de la pénibilité de la profession infirmière.***
- ***La reconnaissance de la pénibilité de la profession infirmière par le rétablissement de la catégorie active dans la Fonction publique et son extension dans le secteur privé, pour les infirmières et l'ensemble des professions exposées à la pénibilité.***
- ***Une réforme de la profession construite dans une réelle concertation avec les organisations syndicales prenant en compte la négociation sur les moyens budgétaires à mettre en œuvre.***



RECONNAÎTRE LA PÉNIBILITÉ, C'EST RECONNAÎTRE LA RÉALITÉ DU MÉTIER !

Lorsque :

- ***82 %*** *dénoncent la dégradation de leurs conditions de travail,*
- ***92 %*** *déclarent avoir déjà connu un mal-être professionnel,*
- ***72 %*** *voient leur santé physique se dégrader,*
- ***68 %*** *leur santé psychologique,*

La question de la pénibilité de la profession ne peut plus être ignorée !

Dans le public, la sous-représentation de la profession dans les statistiques d'invalidité de la CNRACL n'est pas le signe d'une moindre exposition aux risques.

Elle s'explique principalement par les départs anticipés des professionnel·les qui quittent la profession avant d'être totalement usé·es ou reconnu·es inaptes.

Dans le privé, le nombre croissant de licenciements pour « *inaptitude à tout poste* » est bien le signe d'une accélération d'une exposition aux risques

Reconnaître l'exposition avant l'invalidité !

À l'image des sapeurs-pompiers professionnels, des policiers, etc…, la CGT revendique :

- *Une bonification d'un trimestre cotisé par année d'exposition.*
- *Le rétablissement et le maintien de la catégorie active pour les professions exposées à l'usure professionnelle.*
- *Des moyens pour de réels aménagements de postes pour les salarié·es exposé·es à l'usure professionnelle .*

À TRAVAIL ÉGAL, MÊME STATUT, MÊME RÉMUNÉRATION, MÊMES DROITS À LA RETRAITE !

AGIR POUR LES SOIGNANT·ES, DÉFENDRE LES PATIENT·ES !

- *Reconnaissance salariale*
- *Reconnaissance de qualifications*
- *Reconnaissance de la pénibilité*
- *Des effectifs pour soigner dignement*
- *Un système de santé au service de toutes et tous*

LA CGT NE LÂCHERA RIEN !

Document basé sur les résultats de la consultation nationale UFMICT-CGT auprès de 4 586 infirmier·ères.